

*Signature du contrat d'apprentissage
obligatoirement avant mi-octobre 2013*

Vous avez réussi votre CAP COIFFURE. Félicitations !
C'est un premier palier de qualification.

L'Institut National de Jeunes Sourds de Paris et le CFA Ambroise Croisat vous proposent
de progresser en préparant un **BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE en alternance**
qui permet de se former tout en étant rémunéré.

Pour tout renseignement, contactez :

ufa@injs-paris.fr

Ligne directe : 01.53.73.14.33

INJS - 254, rue Saint-Jacques

75005 Paris

L'apprentissage constitue une véritable opportunité.
Prisé par les employeurs, il favorise particulièrement l'insertion
professionnelle.

Nos partenaires : l'Oréal - Dessange.

